

Accueil de loisirs sans hébergement

L'ALSH Plounéventer, Saint-Servais, Saint-Derrien est devenu intercommunal depuis le 14 février 2016 pour répondre aux attentes et aux besoins des familles.

Il est aujourd'hui géré par un comité de pilotage composé de 3 conseillers municipaux des 3 communes:

- Plounéventer: Marie-France POULIQUEN, Christelle PAUGAM, Cécile HOARAU
- Saint-Servais: David LE BORGNE, Thierry MAGUEREZ, Virginie MASSEY
- Saint-Derrien: Ghislaine ABALLEA, Luc PAGE, Eric LOAEC

L'équipe d'animation reste inchangée et est toujours dirigée par Emilie PAUGAM que vous pouvez joindre au 06.66.43.46.42

Vous trouverez ci-dessous les pièces nécessaires pour inscrire votre enfant à l'ALSH (pour une première inscription merci de prendre rendez-vous avec la directrice) :

- Fiche de renseignements et de décharge (à remplir par enfant)
- Fiche sanitaire de liaison
- Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou attestation d'un médecin
- Un certificat médical de non contre-indication de pratiques d'activités physiques et sportives
 - Autorisation parentale
 - Règlement intérieur de l'ALSH (à signer)